

CHAMBARAN : comment *l'eau pour tous*

« *L'eau est le bien commun de l'humanité* »

aurait dit Danièle Mitterrand : à l'opposé de cette déclaration de portée universelle, le projet de Center parcs des Chambaran privatise la ressource en eau et détruit des zones humides au profit d'une société dont l'unique objectif est de « faire du fric ». Ce projet est soutenu par des élus peu soucieux de défendre l'intérêt général. Les fédérations départementales de pêche de l'Isère et de la Drôme ont fait une analyse approfondie du volet « eau » de ce projet. Encore une fois, les « bétonneurs » considèrent que le territoire doit s'adapter au projet et non l'inverse comme le soutiennent les associations de protection de l'environnement.

Des besoins en eau estimés à 1 200 000 litres par jour !

Chacune des 5 000 personnes accueillies chaque jour sur le site consommerait 240 litres d'eau soit 160 % de la consommation moyenne d'un français (150 l) et l'équivalent d'une ville de 8 000 habitants. Cela se traduirait par une augmentation de 15 % de la demande en eau sur le territoire.

Ces énormes besoins sont en particulier liés à la création d'un « Aqua Mundo ». C'est une « bulle » chauffée en permanence à 29 degrés de 9 000 mètres carrés d'une surface supérieure à deux terrains de football aux normes minimales réglementaires. C'est le « produit d'appel » décrit dans les publicités de Pierre et Vacances : « *Un véritable paradis aquatique et tropical, unique au monde. Dans l'eau, sous l'eau, au bord*

de l'eau... l'eau s'apprécie sous toutes les formes à L'Aqua Mundo. Toboggans, piscine à vagues, Pistes d'eau, Rivière Sauvage, bain à remous... Et bien sûr, l'incontournable Arbre à Eau ! Immense espace de jeux d'eau suspendus composé de toboggans, de pistolets à eau et d'un seau d'eau qui déverse en toute sécurité 900 litres d'eau sur les baigneurs. La plus belle de toutes les activités étant la plongée avec masque et tuba dans le bassin aux coraux et parmi les poissons tropicaux. Vous évoluerez dans une eau turquoise et transparente qui traverse des jardins tropicaux en forme de palmeraie, de bamboueraie ou de jungle de cocotiers ».

Sur une ressource en eau potable déjà insuffisante

L'alimentation en eau de ce projet serait assurée à partir des quatre captages existants qui pompent dans le bassin de la Galaure et dans la nappe de la Bièvre-Valloire. Une enquête visant à déclarer d'utilité publique l'augmentation de prélèvement d'eau dans cette nappe du captage du Poulet de Viriville a eu lieu en décembre 2011. Pourtant, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) 2010-2015 a déclaré ces masses d'eau « ressources majeures d'enjeu

départemental ou régional à préserver pour l'alimentation en eau potable ».

L'élaboration du Schéma d'aménagement des eaux, SAGE Bièvre-Liers-Valloire est en cours depuis 2003.

Les premières études montrent que « *La nappe de Bièvre-Liers-Valloire constitue un réservoir d'eau naturel important dont dépend la majorité des activités économiques du territoire. L'alimentation de ce réservoir est presque exclusivement liée aux précipitations. Il en résulte une très grande vulnérabilité aux aléas climatiques. Avec des besoins en eau croissants dans la plupart des domaines (agriculture, industrie, eau potable), un risque de surexploitation existe, pour l'instant localisé et saisonnier. Les années caractérisées par une faible pluviométrie (1990, période 2003-2008) ont en-*

traîné l'assèchement de nombreuses sources et d'une partie du réseau hydrographique habituellement pérennes... »

... « *l'eau est le bien commun de l'humanité* »...

En 2011, l'ensemble de la nappe de la molasse Miocène demeure en baisse, avec des niveaux sous les valeurs décennales de basses eaux.

Pour essayer de gérer les difficultés à venir sur cette ressource, le SDAGE Rhône Méditerranée préconise une gestion locale à instaurer ou développer : établir et adopter des protocoles de partage de l'eau (irrigation, eau potable, industrie...), et

devient **fric pour quelques-uns**

PAR ANNE DEZ

intégrer la problématique de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Une destruction de zones humides capitales

Les 200 ha concernés par le projet de Center parcs font partie d'un milieu de type « château d'eau » qui constitue les têtes de bassin de nombreux cours d'eau dont la Galaure et l'Herbasse. Ce territoire est une zone de rétention des eaux qui sont progressivement restituées vers les secteurs aval, jouant un rôle régulateur et maintenant un débit des cours d'eau. La modification de l'hydrologie à l'amont risque d'accentuer la sécheresse et les risques de crues à l'aval. Jouant un rôle de filtration, ces zones humides contribuent fortement au maintien d'une eau de bonne qualité : c'est pour cela que la conservation des têtes de bassin et des zones humides fait partie des objectifs du SDAGE.

Des eaux usées

Le projet de Center parcs nécessitera la construction d'un collecteur de 27 km qui acheminera les eaux usées à la future station d'épuration de St Sauveur (38). Il n'y aura pas de restitution d'eau épurée dans le milieu naturel du plateau des Chambaran. D'après les fédérations de pêche de l'Isère et de la

Drôme, le débit d'étiage de la Galaure diminuerait alors de 3,1 %.

Pour les eaux pluviales, leur rejet dans des ruisseaux situés en tête de bassin contribuera à la pollution de cours d'eau à forts enjeux piscicoles et hydrobiologiques.

L'État fera-t-il appliquer la réglementation ?

*... les
« bétonneurs »
considèrent
que le
territoire doit
s'adapter au
projet et non
l'inverse...*

Les impacts de ce projet de Center parcs sur la ressource en eau sont donc énormes et sont en contradiction avec les préconisations du SDAGE RM. Une modification du SCoT de la Région grenobloise sans enquête publique et une révision simplifiée du PLU de Roybon ont permis la délivrance d'un permis de construire. Réglementairement, ces documents d'urbanisme doivent être compatibles avec un SDAGE approuvé.

L'État, dans le cadre du contrôle de légalité, a-t-il étudié cette compatibilité ? Le doute existe. Et ce d'autant plus qu'il n'a pas consulté la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de Bièvre-Liers-Valloire en cours d'élaboration. Certes, ce n'était pas une obligation réglementaire, mais les études déjà réalisées auraient pu lui donner des éléments d'appréciation.

Le Grenelle de l'environnement prévoyait « l'acquisition à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole, de 20 000 hectares de zones humides par les collectivités publiques, identifiées en concertation avec les acteurs de terrain, sur la base de données scientifiques ». Le Center parcs va détruire 200 ha de zones humides communales soit 10 % de cet objectif national...

De même, le Grenelle affirme : « L'État doit, comme toute collectivité publique, tenir compte dans les décisions qu'il envisage de leurs conséquences sur l'environnement, notamment de leur part dans le réchauffement climatique et de leur contribution à la préservation de la biodiversité, et justifier explicitement les atteintes que ces décisions peuvent le cas échéant causer ». Pouvons-nous espérer une justification explicite des atteintes à l'environnement de ce projet ?

Tous les citoyens drômois et isérois qui consomment l'eau potable de la nappe de la Bièvre-Valloire et du Bassin de la Galaure, tous les citoyens soucieux de la protection des cours d'eau et des milieux humides ont des raisons d'être inquiets et doivent interpellier leurs élus et exiger des réponses. L'été 2011 a montré qu'il faut veiller d'urgence à la gestion rationnelle de la ressource en eau.

RÉFÉRENCES :

• Dossier sur le projet de Center parcs sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.frapna-drome.org/dossier-center-parcs-des-chambaran.html>. Vous pourrez lire en intégralité l'excellente analyse des fédérations de pêche de la Drôme et de l'Isère.

• SDAGE du bassin Rhône Méditerranée : www.eaurmc.fr/le.../le-sdage-du-bassin-rhone-mediterranee.html

• « Le Rhône en 100 questions », ouvrage collectif sous la direction de Jean-Paul Bravard et Anne Clémens publié par Zone Atelier Bassin du Rhône.